

COMPTE RENDU RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt le cinq octobre le conseil municipal de la Commune de LA ROCHE-CHALAIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au foyer rural de Saint-Michel de Rivière, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SAUTREAU, Maire.

Date de convocation : 30 septembre 2020

PRESENTS : HAURY A., HALLAIRE X., LACHAUD J., DUCOURTIOUX J., CONIJN M., RAMBONONA R., VICAIRE-BONNIEU D., VIAUD A., CAZERES C., HUGON DE MASGONTIER A., REY N., VALLECILLO C., RIGAULT F., LAGORGETTE P., BONNEFONT M., MAILLETAS A., RAVON A., CHABANET M., LECOQ T., BALLION A.

ABSENTS EXCUSÉS : BOISDRON C. procuration à SAUTREAU J.M., BRUNET J. procuration à VALLECILLO C.

SECRETAIRE : VICAIRE BONNIEU D.

.....

Approbation du compte-rendu de la réunion du 7 septembre 2020

Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le compte-rendu de la réunion du 7 septembre 2020.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Appel aux questions diverses

- **Pourquoi chauffer le gymnase en permanence l'hiver ?**

QUESTION 1 : dossier EAU

La municipalité met tout en œuvre pour garantir l'accessibilité, la qualité et le coût de l'eau propre à la consommation. C'est pourquoi la commission « eau énergies environnement » travaille sur ce dossier.

Ce dossier englobe le choix de la ressource, la gestion des problèmes d'acheminement sur notre vaste territoire, mais également la désignation d'un délégataire compétent et responsable, attentif à la demande de l'abonné et à l'information due à l'élu.

En ce début de mandature, il était important, conformément aux engagements, de rendre compte aux administrés du travail en cours.

Le dossier présenté par Xavier HALLAIRE est disponible sur le site de la commune.

QUESTION 2 : Médiateur Territorial

ADHESION A L'ASSOCIATION DES MEDIEATEURS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

L'association des Médiateurs des collectivités territoriales poursuit quatre objectifs définis dans ses statuts :

- Promouvoir la médiation institutionnelle auprès des collectivités territoriales
- Développer le partage d'expériences entre les membres, et plus généralement, contribuer à la diffusion et à l'évolution des pratiques de médiation
- Devenir une structure de référence et d'accompagnement professionnalisante, proposant de multiples services à ses membres

- Construire des partenariats actifs avec d'autres structures de médiation
- L'AMCT s'est dotée d'une charte des Médiateurs des collectivités territoriales énonçant un ensemble de valeurs et de pratiques. Ces dernières constituent le socle de l'engagement des Médiateurs, qui démontrent au quotidien combien la médiation est un facteur d'humanité et de construction d'espérance, montrant ainsi que l'administration sait écouter, que les inégalités et les iniquités peuvent être combattues.

Après avoir présenté les activités de l'association, le Maire propose aux élus de faire adhérer la commune à l'association pour un montant de 100 euros pour 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte l'adhésion et le versement de 100 € pour l'année 2020.

Résultat du vote : POUR : 20 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 3

Désignation du Médiateur municipal et approbation de la charte des médiateurs

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29,

Vu la loi « engagement et proximité » du 27 décembre 2019 qui permet aux collectivités d'organiser une mission de « Médiateur »,

Vu la délibération n° 20200915 du conseil municipal du 7 septembre 2020 portant création d'une mission de médiateur municipal et portant sur le rôle du médiateur,

Considérant que le médiateur municipal aura pour objectif de faciliter le règlement amiable des différends entre la commune et les administrés ou les particuliers entre eux,

Considérant que le médiateur municipal pourra être saisi gratuitement par les requérants ou s'autosaisir de situations individuelles particulièrement sensibles, toujours dans le respect des principes de la charte des médiateurs des collectivités territoriales, notamment l'impartialité et l'indépendance, la compétence et l'efficacité, l'écoute et le respect du contradictoire, ainsi que la qualité des médiations menées à la fois avec diligence et confidentialité,

Considérant la volonté de créer une autorité indépendante vis à vis de l'administration municipale et de ses élus, dénommé médiateur municipal, chargé de régler à l'amiable des litiges, dans le respect du principe de légalité, en faisant prévaloir l'équité afin de contribuer à la tranquillité publique et au renforcement du lien social,

Considérant que le médiateur municipal est désigné par le conseil municipal pour la durée de 6 ans ou pour la durée restante du mandat municipal à courir,

Considérant que ses fonctions expireront, dès la désignation de son successeur, au terme du mandat municipal en cours ou au plus tard 6 mois après le renouvellement du conseil municipal afin d'assurer la continuité des affaires traitées,

Considérant qu'il ne peut être mis fin à ses fonctions avant l'expiration de ce délai, sauf en cas d'empêchement ou d'incapacité dument constaté par l'autorité de désignation ou sur l'initiative de l'intéressé,

Considérant que les fonctions de médiateur sont exercées à titre bénévole, les déplacements feront l'objet de remboursements sur les mêmes bases que les fonctionnaires territoriaux, ainsi que tous frais engagés (repas, hébergement, parking, péage...)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- 1 – de désigner Monsieur CAMPAGNAUD Jean-Luc en qualité de médiateur municipal jusqu'au terme du mandat municipal en cours ou au plus tard 6 mois après le renouvellement du conseil municipal afin d'assurer la continuité des affaires traitées,

- 2 – d'approuver les principes de la charte des médiateurs des Collectivités Territoriales,

- 3 – d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Résultat du vote : POUR : 20 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 3

QUESTION 3 : VENTE D'UN TRACTEUR

Le maire fait part aux élus qu'un vieux tracteur a été proposé à la vente.

Le résultat des offres est présenté pour la vente effective, la mairie a reçu 2 propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, accepte de vendre le tracteur au prix de l'offre la plus importante soit 3 000 euros, en l'état.

QUESTION 4 : Vente de mobil-homes

Le Maire explique que le développement du camping laisse penser qu'il peut être judicieux de renouveler régulièrement les mobil-homes. C'est un mode d'hébergement de plus en plus demandé.

Ainsi, il indique que deux mobil-homes peuvent être proposés à la vente sans mise à prix de départ.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, accepte le principe de la vente de deux mobil-homes au plus offrant.

QUESTION 5 : RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA MEDIATHEQUE ET CHARTES D'UTILISATION

Monsieur le Maire indique que pour le bon fonctionnement de la médiathèque municipale il est nécessaire d'adopter le règlement intérieur ainsi que les chartes d'utilisation des jeux vidéo et d'internet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve :

- le règlement intérieur à l'exception de l'article 7 et précise que la consultation internet sera gratuite,
- la charte d'utilisation de l'espace multimédia et d'internet
- la charte d'utilisation des jeux vidéo

QUESTION 6 : Prix du repas adulte au restaurant municipal

Le maire rappelle les précédentes dispositions quant aux tarifs des repas au restaurant municipal.

Il propose, ainsi que la réglementation le permet, un tarif adulte unique de 5,00€, quel que soit le statut.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**, accepte le nouveau tarif unique de 5,00€ le repas pour tous les adultes.

QUESTION 7 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire indique aux élus qu'un agent peut prétendre à un avancement de grade. Ainsi, il propose la modification du tableau des emplois communaux au 1^{er} janvier 2021, afin d'intégrer la suppression et la création du poste occupé, soit :

- Suppression d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe, et
- Création d'un poste d'Agent de Maîtrise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve la modification du tableau communal des emplois et effectifs.

QUESTION 8 : Afin de régulariser le versement du complément indemnitaire annuel (CIA), le Conseil Municipal doit se prononcer pour permettre le versement en deux fois alors que celui-ci ne se fait jusqu'alors qu'en une seule fois.

Le Conseil Municipal accepte, **à l'unanimité**, le projet de délibération qui sera présenté au comité technique pour avis.

QUESTION 9 : RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRESORERIE

Le maire indique que la ligne de trésorerie souscrite auprès de la Banque Postale est arrivée à échéance le 1er octobre 2020.

Il demande aux élus de la reconduire, et rappelle les termes du Contrat :

Article 1 : pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la commune de La Roche-Chalais sollicite le renouvellement d'une ligne de trésorerie auprès de la Banque Postale aux conditions ci-après :

Montant maximum : 300 000 euros

Durée : 364 Jours

Taux : EONIA + 0.850%

Périodicité de facturation des intérêts : fin de trimestre civil

Tirage : 10 000€ minimum à tout moment

Frais de dossier : néant

Commission d'engagement : 450,00€

Commission de non utilisation : 0,150% du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8^{ème} jour ouvré du trimestre suivant

Article 2 : le conseil municipal autorise le maire à souscrire à une ligne de trésorerie présentée par la Banque Postale.

Article 3 : le conseil municipal autorise le maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie, dans les conditions prévues au contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte **à l'unanimité**, le renouvellement de la ligne de trésorerie.

QUESTION 10 : Chroniques Maurice BIRET

Maurice BIRET a édité un deuxième tome des chroniques doublaudes. A la suite de ce qui avait été fait lors de la mandature précédente, il est proposé :

- Que cet ouvrage soit mis en vente à la médiathèque
- Que le Conseil Municipal procède à l'achat de quelques exemplaires pour son propre usage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte les propositions du Maire.

- **Résultat du vote : POUR : 21 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 2**

QUESTION 11 : Subvention à la section « Marche » du comité des fêtes de St Michel-l'Ecluse-et-Léparon

Le Maire rappelle que lors du vote des subventions aux associations dans le cadre du budget 2020 le 6/07/2020, il avait été attribué une subvention de 460€ au club de March-Double qui a depuis lors déplacé son siège dans une autre commune.

Il est proposé que cette subvention soit versée pour la même activité « Marche » à la nouvelle section « les pas de la double » du Comité des fêtes de Saint-Michel-l'Ecluse-et-Léparon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte le versement de la subvention de 460.00€.

Résultat du vote : POUR : 20 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 3

QUESTION 12 : RÉHABILITATION VESTIAIRES/SANITAIRES PISCINE : AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX

Le Maire informe qu'il convient de valider un avenant au marché pour le lot suivant : LOT 07-PLAFONDS SUSPENDUS : avenant N°1 (plus-value) pour un montant de 540.00 € HT pour l'isolation de 300 mm en remplacement de l'isolation de 200 mm initialement prévu et selon le devis de l'entreprise SARL BRUGERE FROMENTIER, 168 Rue de la République, 33230 St Médard de Guizières,

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- Accepte le devis de l'entreprise pour un montant global de 540.00 € HT,
- Autorise Le Maire à signer l'avenant et tout autre document nécessaire.

POINTS D'ACTUALITÉ

Xavier HALLAIRE :

- Pour répondre à la question sur le chauffage au gymnase, une étude est en cours afin de l'isoler.

- Un tour des bâtiments communaux a été effectué avec le SDE24 (Syndicat Départemental des Energies de la Dordogne), afin de repérer des toitures susceptibles d'accueillir des panneaux photovoltaïques.
- Une réflexion est en cours sur l'installation d'une chaufferie bois, place de l'étoile, pour chauffer plusieurs bâtiments : filière bois très bien subventionnée actuellement.

Martine CONIJN :

- Ouverture de la médiathèque depuis une semaine, bonne fréquentation (40 à 50 personnes par jour). Rencontre prévue avec les enseignants pour établir le planning de fréquentation des classes.
- Plusieurs animations prévues pour le mois du loup.
- Automne culturel du 1^{er} au 31 octobre
- Concert Jazz organisé par Jazz et Vin en Double le 17 octobre
- Concert organisé par Les Amis de l'Orgue le 18 octobre

Rémi RAMBONONA :

Compte rendu de la commission des finances du 22/09 : marché vestiaires piscine, marché médiathèque, endettement.

Delphine VICAIRE BONNIEU :

- La boîte à livres est installée.
- Prévision travaux du presbytère.
- Rencontre le 2/10 avec M. DURET, tailleur de pierre pour rénovation de la fontaine.

André VIAUD :

L'appel d'offre pour les travaux de voirie sera publié le 9/10.

Jocelyne LACHAUD :

- L'acte d'achat de la maison de la forêt a été signé chez le notaire le 29/09. Une rencontre a eu lieu avec les techniciens de l'ONF (Office National des Forêts) pour d'éventuelles destinations de ce lieu : point d'information et d'animation, rencontres pédagogiques, départ randonnée...
- Ouverture du dossier fleurissement participatif en lien avec la récupération de l'eau et la réduction des déchets.

Angelyna HAURY :

- Rencontre avec un architecte pour les travaux dans le bâtiment « Jeanne NICOLAS 2 »
- Le 16/09 rencontre avec Mme MARTIN, Unité Territoriale de Ribérac, accompagnée de Mmes SOURP et MERZEAU assistantes sociales du secteur.
- Le 28/09 rencontre avec l'ensemble des personnels du centre médical.
- Le CA de l'EHPAD a eu lieu le 23/09 et le conseil de vie sociale le 29/09.
- Rencontres prévues en octobre avec la CARSAT ainsi que le président de la Croix Rouge.
- La commission solidarité se réunira pour travailler sur le livret d'accueil.

Jacky DUCOURTIOUX :

- Travail en cours sur les futurs dossiers de demande de subvention des associations.
- Rencontre ce jour, avec le président du club de Rink Hockey de Coutras, privé de salles en Gironde, pour l'utilisation éventuelle du gymnase pour les entraînements seulement.

Jean-Michel SAUTREAU :

- Les élections sénatoriales ont eu lieu le 27/09

- Octobre Rose sur l'ensemble du territoire : quelle suite donner en lien avec la Ligue contre le cancer ? appel aux volontaires.
- Travail en cours avec les services du département sur la sécurité routière :
 - o 4 chicanes rue de la Dronne
 - o Accès à la halte nautique
 - o Circulation autour de l'église en concertation avec les riverains
- Le point jeunes est actif.
- Commémoration du 11 novembre sur le thème des gueules cassées.
- Diffusion d'une note technique sur le déploiement de la fibre à La Roche-Chalais.

La séance est levée à vingt-deux heures trente.